



Appel de candidatures

Conformément à la partie 12 du *Règlement intérieur*, le Conseil d'administration m'a nommé directeur du scrutin qui aura lieu pendant l'Assemblée générale annuelle de 2020 pour pourvoir aux postes dont le mandat se termine”.

Cela déterminera la composition du Conseil pour l'année prochaine.

Les candidatures seront acceptées aux postes suivants :

1. Vice-Président/Vice-Présidente (mandat de 2 ans)
2. Secrétaire (mandat de 2 ans)
3. Directeur/Directrice, Traducteurs indépendants (mandat de 2 ans)
4. Directeur/Directrice, Interprètes médicaux (mandat de 2 ans)
5. Directeur/Directrice, Interprètes judiciaires (mandat de 2 ans)
6. Directeur/Directrice, Langues étrangères (mandat de 2 ans)

Les candidatures doivent me parvenir, aux soins du Secrétariat de l'ATIO, au plus tard le 15 avril 2020 au moyen du formulaire *Élections 2020 - Avis de désignation de candidat/candidate* ci-joint. Chaque formulaire doit porter la signature du candidat/de la candidate et de deux (2) personnes en règle de l'ATIO qui proposent sa candidature, dont au moins une est membre agréée (art. 12.03).

Les personnes qui seraient en mesure d'occuper plus d'un poste au Conseil sont invitées à se présenter à tous ces postes; une fois élue à un poste, une personne peut retirer sa candidature aux autres postes, à moins qu'elle n'accepte de cumuler deux fonctions (art. 13.03).

Les candidats et candidates peuvent soumettre un curriculum vitae et/ou un texte de présentation d'une longueur maximale d'une (1) page pour distribution à l'Assemblée générale annuelle (art. 12.04).

Gerald Yang
Directeur du scrutin